Banque et assurance

Intelligence Artificielle et conformité DDA

1 jour (7h00) | ★★★★½ 4,6/5 | IAMET-8992410 | Évaluation qualitative de fin de stage | Formation délivrée en présentiel ou distanciel

Tarif : 1 175 € ht

Formations Intelligence Artificielle › IA pour la finance, banque et assurance › Banque et assurance

Document mis à jour le 13/11/2026

Objectifs de formation

- Utiliser l'IA dans le respect du cadre réglementaire applicable à la distribution d'assurance, en intégrant les exigences de la DDA, du RGPD, du secret professionnel et des règles déontologiques.
- Exploiter les outils d'IA pour analyser les produits d'assurance et formaliser un devoir de conseil conforme.
- Mobiliser l'IA pour renforcer les dispositifs de conformité et de contrôle, notamment en matière de veille réglementaire, de prévention des risques de non-conformité et de LCB-FT.

Modalités, méthodes et moyens pédagogiques

Équipe pédagogique :

Un consultant expert de la thématique et une équipe pédagogique en support du stagiaire pour toute question en lien avec son parcours de formation.

Techniques pédagogiques :

Alternance de théorie, de démonstrations par l'exemple et de mise en pratique grâce à de nombreux exercices individuels ou collectifs. Exercices, études de cas et cas pratiques rythment cette formation.

Ressources pédagogiques :

Un support de formation présentant l'essentiel des points vus durant la formation et proposant des éléments d'approfondissement est téléchargeable sur notre plateforme.

Moyens pédagogiques :

En présentiel : Ordinateur PC ou Mac avec connexion internet pour les formations logiciels. Tableau blanc ou paperboard, vidéoprojecteur ou écran tactile interactif.

En distanciel : salle de classe virtuelle et outils d'animation à distance (Tableau Blanc, sondage, ...) fonction des choix pédagogiques et de la formation.

Prérequis

Cette formation ne nécessite pas de prérequis.

Public concerné

- Courtiers, agents généraux d'assurance, mandataires et leurs collaborateurs
- Salariés des entreprises d'assurance participant directement à la distribution
- Dirigeants de cabinet, responsables conformité et animateurs de réseaux de distribution
- Toute personne soumise à l'obligation de formation continue DDA

Cette formation :

- Est animée par un consultant-formateur dont les compétences techniques, professionnelles et pédagogiques ont été validées par des diplômes et/ou testées et approuvées par l'éditeur et/ou par M2i Formation
- Bénéficie d'un suivi de son exécution par une feuille de présence émargée par demi-journée par les stagiaires et le formateur.

Programme

Jour 1 – Matin

Poser le cadre : formation continue DDA et IA générative

Rappeler le cadre de la formation continue DDA

- Attentes du régulateur envers les distributeurs d'assurance
- Situer les apports et les limites de l'IA générative
- Ce que l'IA sait faire / ne sait pas faire : hallucinations, sources non vérifiées, absence de responsabilité
- Principe directeur : l'IA prépare, le professionnel vérifie et décide

Protéger les données des assurés dans l'usage de l'IA (RGPD)

Identifier les données en jeu

- Données personnelles, données sensibles (notamment de santé), secret professionnel

Choisir et paramétrer ses outils

- Outils grand public et outils professionnels : hébergement, réutilisation des données, paramétrages

Appliquer les bonnes pratiques

- Anonymisation et pseudonymisation avant toute requête
- L'IA en appui de la tenue du registre des traitements et des réponses aux demandes d'exercice des droits

Réglementation et environnement juridique : assurer une veille fiable

Identifier les sources de référence

- ACPR, DGCCRF, Légifrance, fédérations professionnelles, jurisprudence

Construire une veille assistée par l'IA

- Synthèse d'un texte ou d'une décision, analyse de l'impact pour le cabinet, note interne
- Alertes et routine de veille hebdomadaire
- Vérification systématique des références citées par l'IA

Technique produit : maîtriser le contenu des contrats

Analyser des conditions générales

- Garanties, exclusions, plafonds, franchises, délais de carence

Comparer des contrats

- Construire une grille de comparaison homogène
- Identifier les limites de l'IA : omissions, erreurs d'interprétation, relecture ciblée des clauses clés

Exercice d'application : à partir d'un profil client et de deux contrats d'assurance, utilisation de l'IA pour comparer les offres

Jour 1 – Après-midi

Devoir de conseil et information précontractuelle : structurer et tracer le conseil

Rappeler les exigences

- Exigences et besoins, conseil adapté, cohérence du contrat proposé, traçabilité

Formaliser le conseil avec l'appui de l'IA

- Trame de questions de découverte et recueil des besoins
- Rédaction d'une recommandation motivée, claire et compréhensible par le client
- Ce qui relève impérativement de l'appréciation du professionnel

Renforcer sa vigilance en matière de LCB-FT

Rappeler les obligations

- Connaissance client, vigilance adaptée au risque, déclaration de soupçon à Tracfin

Utiliser l'IA en appui de la vigilance

- Repérage d'incohérences et de signaux d'alerte dans un dossier
- Structuration neutre et factuelle des éléments d'analyse
- Limites : l'IA ne qualifie pas le soupçon et ne décide pas de la déclaration ; aucune donnée réelle dans un outil non maîtrisé

Exercice d'application : à partir d'un cas concret, utilisation de l'IA pour analyser une situation présentant des risques potentiels de non-conformité LCB-FT

Déontologie et prévention des conflits d'intérêts : faire un usage responsable de l'IA

Informer le client

- Transparence sur l'usage de l'IA dans la relation client

Maîtriser les biais

- Biais des IA génératives : formulations orientées, stéréotypes, recommandations favorisant certains produits
- Risque de conflit d'intérêts et maintien de l'intérêt du client au premier plan

Se repérer dans le règlement européen sur l'IA (AI Act)

- Principes et implications pour les usages en assurance

Synthèse et plan d'action : consolidation du kit conformité IA & choix de 2 à 3 usages à mettre en place dans les 30 jours

Le contenu de ce programme peut faire l'objet d'adaptation selon les niveaux, prérequis et besoins des apprenants.

Modalités d’évaluation des acquis

En cours de formation par des activités, études de cas ou travaux pratiques

En fin de formation par un questionnaire d'évaluation (quiz) ou d'auto-évaluation

Accessibilité de la formation

pagebreakavoidchecked="true";

Le groupe M2i s'engage pour faciliter l'accessibilité de ses formations. Toutes nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap : les détails de l'accueil des personnes sont consultables sur la page Accueil Handicap

Modalités et délais d’accès à la formation

pagebreakavoidchecked="true";

Les formations M2i sont disponibles selon les modalités proposées sur la page programme.
Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures ouvrées avant le début de la formation.
Dans le cas d'une formation financée par le CPF, ce délai est porté à 12 jours ouvrés.